

# Chapitre 7 : Le rôle de l'Islam dans le financement des activités économiques au Niger

Pascal LABAZÉE, *chercheur, Orstom.*

## 7.1. INTRODUCTION

La République du Niger est l'un des huit États sahéliens de l'Afrique sub-saharienne. Elle ne dispose pas d'accès direct à la mer, étant bordée au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria et le Bénin, enfin à l'ouest par le Mali et le Burkina Faso. Cette région s'est donc consacrée dès l'époque pré-coloniale aux activités de transit et d'échange caravanier entre l'Afrique du nord et les marchés forestiers. Particulièrement défavorisé par le climat, le pays n'occupe dans sa partie sud qu'une bande étroite de la zone soudanienne où la pluviométrie, supérieure à 600 mm l'an, autorise des rendements convenables pour les cultures du mil, sorgho, maïs et arachide. Ailleurs, les zones soudanaises et sahariennes sont réservées à l'élevage, plus rarement au jardinage de bas-fonds et d'oasis.

Le pays comptait environ huit millions d'habitants en 1991 (PNUD 1992, p. 20). La croissance démographique annuelle étant l'une des plus élevées du monde (+ 3,4 %), plus de la moitié de la population a désormais moins de 15 ans. En l'absence de toute croissance économique significative et durable, le revenu par habitant a baissé de 2 % l'an en moyenne depuis l'indépendance, pour atteindre moins de 300 dollars en 1991 (Banque Mondiale 1992, p. 393). Le tracé colonial des frontières fait coexister nombre de groupes ethniques dont l'histoire, les usages et les fonctions présentes par rapport à l'État nigérien divergent nettement, bien qu'ils soient interdépendants au sein du complexe économique et social post-colonial. On n'évoquera ici que trois des principaux groupes. D'une part, la population touarègue, qui se consacre principalement à l'élevage transhumant dans le nord du pays — son cheptel constituait jusqu'à la grande sécheresse de 1974 l'une des principales ressources nigériennes d'exportation vers les pays côtiers —, ainsi qu'au commerce caravanier transsaharien du sel. Elle n'entretient depuis fort longtemps que des rapports ténus, parfois conflictuels avec le pouvoir d'État et ses administrations (Spittler G., 1993), et affiche désormais des ambitions fédéralistes voire indépendantistes (Bourgeot A., 1993, p. 78). D'autre part, l'actuel monde Zarma, issu des migrations résultant de la décomposition de l'Empire Songhaï, occupe autour de la capitale Niamey une bonne partie du sud-ouest nigérien. Dès la période coloniale, l'autorité française a concentré dans cette région son effort de scolarisation, notamment en direction des fils de la noblesse traditionnelle (*Maïga*), avant de leur confier une bonne partie des fonctions administratives. Jusqu'à une période récente, bien des postes politiques ont ainsi été occupés par les Zarma, ceux-ci

ORSTOM Documentation



010004801

Fonds Documentaire ORSTOM  
141

Cote: B\*4801 Ex: 1

## L'ISLAM ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU NIGER

n'ayant toutefois aucun monopole sur l'État nigérien. Mais leur domination suscita quelques ressentiments dans les autres régions du pays, notamment parmi les populations de l'est. Ces dernières enfin, principalement haoussa, contrôlent autour des villes de Maradi et Zinder l'essentiel de la richesse économique du pays, notamment les flux financiers et commerciaux qui relient le pays à son puissant voisin anglophone le Nigeria. Le monde haoussa du Niger, majoritaire au plan démographique (53 % de la population), s'adosse en effet sur le dynamisme à la fois marchand et islamique des grandes cités nord-nigériennes telles que Kano, Sokoto, Katsina, mais n'est toutefois parvenu qu'en 1993 à consacrer politiquement sa domination économique<sup>1</sup>. La formation nigérienne fait ainsi coexister des régions toutes fortement islamisées, mais dont les dynamismes culturels, les racines religieuses et les spécificités sociales relèvent de centres de gravité situés hors du territoire rendant ainsi très précaire l'unité politique du pays.

L'assise économique du Niger reste encore fondamentalement rurale, bien que la contribution de l'agriculture et de l'élevage ait considérablement baissé pendant la période post-coloniale : celle-ci est passée de 70 à 42 % du PIB entre 1960 et 1993, principalement sous l'effet de la croissance du secteur moderne et de l'essor des activités de micro-production et d'échange urbaines. Fortement affecté par les grandes sécheresses de 1974-75 et 1983-84, le monde paysan n'assure plus l'autosuffisance alimentaire<sup>2</sup>, et ne peut garantir les 4 % de croissance de production nécessaire au maintien de la situation nutritionnelle du pays (Banque mondiale 1989, p. 17). Il fournit en outre un montant décroissant des recettes nationales d'exportation depuis la disparition de la culture arachidière qui fut, jusqu'au début des années 1970, le moteur de l'économie monétaire nationale (Mas D., Naudet J.-D., 1992). En bref, on doit considérer que l'agriculture, qui occupe plus de 80 % des actifs nigériens, est paradoxalement située toute entière hors des modalités présentes de l'accumulation nationale. L'élevage, bien que peu exportateur depuis les années 1973<sup>3</sup>, reste néanmoins l'un des lieux privilégiés où se réfugie l'épargne urbaine : nombre de commerçants et de fonctionnaires capitalisent du bétail qu'ils considèrent comme une valeur-refuge finalement plus sûre que les placements bancaires, plus discrète que les investissements productifs, et plus aisément réalisable que les placements fonciers et immobiliers.

Tableau 1 : Structure du PIB du Niger par secteur depuis l'indépendance (en %)

Années	1960	1982	1990	1993
Agriculture	70	40	40	42
Secteur moderne	8	28	26	20
Administration	-	8	13	11
Marchand	-	20	13	9
Secteur informel	22	32	34	38

1. C'est en avril 1993, au terme des premières élections *présidentielles* démocratiques du Niger, que les ressortissants de l'est du pays ont réussi à s'imposer à la tête du pays, avant d'engager une recomposition sociale dans les secteurs public et parapublic (Grégoire, Labazée 1993 a, p. 129-133).

2. Le Niger importe entre 100 000 et 250 000 tonnes de céréales annuellement pour ses besoins alimentaires depuis le début des années 1970.

3. Le cheptel bovin est passé de 4,2 à 2,2 millions de tête après la sécheresse de 1973, puis à 1,6 million après celle de 1984. En outre, la politique de dépréciation monétaire menée par le Nigeria à partir des années 1980 a renchéri les prix du bétail nigérien exprimé en nairas, de sorte que le principal débouché des éleveurs de ce pays s'est fortement contracté. On note cependant une légère reprise des ventes au début de l'année 1994, liée à la dévaluation du franc CFA.

Au co  
nul doute  
a multipl  
fragment  
stratégie  
ancienne  
Alhazai)  
l'éconor  
22 % à 4  
dont la j  
traverse  
nigérien  
depuis l  
valeur a  
pales fo  
ciers se

Le s  
activité.  
blemen  
années,  
taristes  
l'État,  
dévelop  
de l'énu  
la mair  
riaux c  
désarr  
la pres  
du tiss  
l'État  
l'urani

Ma  
s'expl  
sub-sa  
p. 305  
puis le  
gées c  
à tern  
bilité.  
Niger  
une c  
pourt.

O:  
nigér  
quelc

4. On  
l'impo  
5. Les

## INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, le trait marquant de l'économie nigérienne est sans nul doute l'accentuation de son caractère informel, sous le double effet de l'urbanisation qui a multiplié les activités de production et d'échange de proximité — au prix toutefois d'une fragmentation des revenus unitaires distribués aux artisans et petits commerçants —, et des stratégies de contournement des réglementations douanières et fiscales qui, certes fort anciennes (Grégoire E., 1986), ont poussé nombre de riches commerçants (*Alhaji*, plur : *Alhazai*) à opérer dans la plus totale clandestinité dès les premiers symptômes de la crise de l'économie nigérienne. La part des activités non enregistrées dans le PIB est ainsi passée de 22 % à 41 % entre 1960 et 1991, attestant d'une extrême vitalité de l'économie souterraine, dont la progression a du reste longtemps amorti les conséquences sociales de la crise que traverse le Niger depuis dix ans. Tel n'est plus le cas désormais, la pénétration des produits nigériens sur le marché national combinée à l'accélération de la chute des revenus urbains depuis la période de transition démocratique ayant en effet réduit, de 10 % environ, la valeur ajoutée de l'informel. Quoi qu'il en soit, c'est dans ce vaste secteur que les principales fortunes personnelles se concentrent, que d'imposants empires marchands et financiers se sont constitués, que nombre de petites et moyennes entreprises parviennent à vivre.

Le secteur dit moderne, regroupant ici la production du secteur public, para-public et les activités industrielles et commerciales privées soumises à l'imposition réelle<sup>4</sup>, est probablement le plus touché par les effets de la crise économique au Niger. Dans les dix dernières années, sa participation au PIB est passée de 28 à 20 %, balayant ainsi les politiques volontaristes, engagées dans les années 1970, de création d'un tissu manufacturier contrôlé par l'État, et celles d'une réorientation du capital marchand vers l'industrie. Les contraintes au développement de ce secteur sont certes importantes : le coût élevé des intrants importés et de l'énergie, la concurrence des produits de l'industrie nigérienne et la faible qualification de la main-d'œuvre grèvent la rentabilité des entreprises dans les secteurs du textile, des matériaux de construction, de la première transformation de biens agricoles. Les mesures de désarmement fiscal et douanier, et de libéralisation des prix et marges prises dès 1987 sous la pression des institutions de Bretton Woods n'ont pas permis d'endiguer l'effondrement du tissu manufacturier (Guillaumont P. et S., 1991). De plus, les activités minières, dont l'État tirait l'essentiel de ses ressources fiscales, ont mal supporté la chute des cours de l'uranium<sup>5</sup>.

Mais, plus encore que par ces facteurs objectifs, la crise du secteur industriel nigérien s'explique par la faillite du modèle de développement rentier sur lequel les États d'Afrique sub-saharienne ont jusqu'à présent fondé leur croissance (Contamin B., Faure Y.-A., 1992, p. 305-325) : la captation par l'État de la rente uranifère et des ressources de l'extraversion, puis leur redistribution aux clients du pouvoir, ou dans quelques entreprises publiques chargées d'élargir son assise sociale par l'attribution sélective de postes rémunérés, ne pouvait à terme permettre l'émergence d'une classe autonome d'entrepreneurs soucieux de rentabilité. Les revers actuels des activités manufacturières et commerciales dites modernes, au Niger comme ailleurs, sanctionnent ex post le choix politique d'une croissance fondée sur une catégorie d'hommes d'affaires et de gestionnaires proches du pouvoir, qui donnaient pourtant les signes les plus visibles de la rationalité moderne (Labazée P., 1990).

On ne saurait comprendre les modalités contemporaines du financement des entreprises nigériennes, et partant le rôle qu'y jouent les usages et les réseaux islamiques, sans revenir quelques instants sur la signification des politiques économiques menées par l'État dès le

4. On se réfère ici à la définition retenue par la Comptabilité nationale, qui fait de la Déclaration statistique et fiscale et de l'imposition au réel le critère principal de l'appartenance au secteur « moderne ».

5. Les cours sont en effet passés de 30 000 à moins de 15 000 francs CFA le kilo entre 1986 et 1994.

## L'ISLAM ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU NIGER

« boom » de l'uranium de 1975. La mise en exploitation des gisements uranifères débute en 1971, prend son essor lors du premier choc pétrolier de 1973 pour culminer en 1982 avec une production de 4 200 tonnes<sup>6</sup>. Cette ressource nouvelle transforme radicalement les conditions du contrôle social exercé par les autorités nigériennes sur l'économie nationale. Celles-ci tiraient jusqu'alors une bonne part des recettes étatiques de la commercialisation de la production arachidière qu'organisait la SONARA<sup>7</sup>. De plus, l'État était parvenu, par le biais de la société nigérienne de transit (NITRA), à s'inscrire en amont des circuits de réexportation vers le Nigeria, tout entiers dominés par les réseaux marchands haoussa. En d'autres termes, l'emprise étatique restait à la fois rentière — elle consistait en divers prélèvements sur des activités de production et d'échange dont les dynamismes lui étaient, pour l'essentiel, extérieurs — et modestement rémunératrice<sup>8</sup>. La période de l'uranium s'est traduite par une hausse de 20 % l'an en moyenne des recettes fiscales qui donna non seulement à l'État les moyens d'étoffer ses infrastructures et son industrialisation, mais aussi de pondérer, via l'octroi de crédits et de marchés publics, le poids des marchands haoussa dans le monde des affaires nigérien.

Tableau 2 : Moyenne des recettes budgétaires ordinaires par période  
(en francs CFA courants/an)

1968-1974	1975-1978	1979-1983	1984-1992
10,1	26,5	61,0	47,7

Simultanément, les effets d'entraînement de l'exploitation minière favorisèrent l'essor de grandes entreprises dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, du transport et des services, dont les investissements furent assurés par l'endettement de l'État, des entreprises publiques, et des promoteurs privés<sup>9</sup> liés aux hauts dignitaires. Le financement de l'entrepreneuriat passa désormais principalement par le pouvoir politique, qui en fit le levier d'une stratégie de rééquilibrage du pouvoir économique au profit des entrepreneurs de l'ouest du pays.

Une césure est apparue de fait, pendant cette période, entre deux modalités distinctes d'accès au capital économique. Elle corrobore en grande partie des segmentations territoriales et culturelles existant antérieurement. La première renvoie à l'accumulation préalable de compétences et l'incorporation des usages, notamment religieux, ayant cours dans la sphère marchande, et qui expliquent la pratique rentable du commerce au sein de réseaux constitués (Grégoire E., Labazée P., 1993 b, p. 9-36). Cette première modalité d'accumulation est prégnante dans les régions de Maradi et Zinder, où le grand négoce haoussa se trouve implanté. La seconde relève plutôt d'une capitalisation de liens sociaux auprès de membres influents de l'État en vue d'accéder aux ressources bancaires, aux débouchés du secteur public, aux aides des organismes de promotion des entreprises. Au cours des années 1975-1985, cette forme nouvelle d'accumulation sociale fut bien souvent à l'origine des quelques aventures entrepreneuriales importantes apparues dans l'Est du pays<sup>10</sup>. L'un des

6. La production d'uranium représente respectivement 2 milliards, 11 milliards et 102 milliards de francs CFA à ces différentes dates, cette progression s'expliquant à la fois par l'augmentation des quantités produites et des prix de vente sur le marché mondial.

7. Société nationale de l'arachide, détenue en majorité par l'État.

8. Ainsi, l'arachide contribua aux recettes publiques pour un montant de 5 à 10 % jusqu'en 1975.

9. En 1981, l'État participe pour 43 % à la formation brute de capital fixe et le taux général d'investissement culmine à 25 % sur la période 1975 - 1981, financé pour partie par l'endettement. Ainsi, les facilités d'accès au crédit ont-ils permis au secteur privé d'emprunter près de 40 milliards en 1981...

10. De telles fortunes se sont constituées notamment dans le domaine des travaux publics, les liens entre les promoteurs et le pouvoir étant à la fois au cœur des systèmes de refinancement de l'entreprise et de financement du parti unique, le Mouvement national pour la société de développement (MNSD). Tel est le cas de l'entreprise Wazir, première entreprise nationale

## INTRODUCTION

principes constitutifs du monde des affaires d'Afrique sub-saharienne se retrouve ici, qui oppose d'un côté les milieux marchands islamisés et de l'autre les promoteurs issus des cercles du pouvoir (Labazée P., 1988).

On ne saurait pourtant pousser trop avant cette dualité. Les grands commerçants haoussa, bien que peu favorisés par l'État, ont su tôt mettre en œuvre des stratégies de « chevauchement » (J.-F. Bayart, p. 131) qui leur ont permis de récupérer une partie non négligeable des avantages et rentes étatiques octroyés, soit par le jeu des prête-noms, soit encore par leur participation au financement de carrières politiques et d'organisations de masse du parti unique. Mais, dans tous les cas, le monde des commerçants islamisés a su conserver son autonomie par rapport à des pouvoirs qui n'ont jamais constitué la source exclusive de leur accumulation ou de leur reproduction sociale (Labazée P., 1992 a, p. 441-442). Quoi qu'il en soit, le boom de l'uranium a contribué à segmenter deux circuits de financement des activités économiques, renvoyant l'un aux modes d'attribution des crédits bancaires, étatiques et privés, l'autre à des formes anciennes de circulation et de dénouement des créances dans le monde de l'Islam noir. L'échec du rôle assigné au premier circuit est désormais manifeste : celui-ci s'est traduit au début des années 1990 par la faillite retentissante de la Banque de développement de la République du Niger, puis par la sur-liquidité actuelle des banques privées résultant de l'arrêt brutal du crédit à l'économie par le système financier moderne. Il fait en outre apparaître l'absence de toute emprise structurelle de l'État tant sur les circuits de financement de la petite entreprise urbaine — celle-ci relève en effet du réseau de relations sociales noué par son promoteur, parfois aussi des tontines auxquelles il cotise (Rietsch Ch., 1990) — que sur ceux, autrement plus puissants, du grand commerce national et international : la circulation des marchandises, des hommes et des créances relie en effet les grandes villes du Niger entre elles, ainsi qu'aux cités correspondantes des pays voisins, sans que le budget étatique puisse y trouver son compte<sup>11</sup>. Il semble que la conjonction récente entre les autorités politiques nigériennes issues des élections démocratiques de 1993, où l'Est est fortement représenté, et les marchands haoussa qui ont souvent financé leur campagne électorale, ait accéléré la déconnexion de l'emprise étatique sur les principaux flux marchands : le syndicat national des agents des douanes du Niger (SNAD) évoque désormais publiquement les collusions entre politiques et commerçants dommageables pour les recettes de l'État<sup>12</sup>. Comme on le verra, l'État est aussi absent du circuit de financement des importants flux commerciaux entre Niger et Nigeria : la circulation des devises transite pour l'essentiel par des marchés parallèles de change, contrôlés par des

---

de travaux publics, dont le promoteur d'origine Kanuri fit fortune à l'ombre du président Diori Hamani avant d'entretenir d'étroites relations avec son successeur le président Seyni Kountché ; et des établissements Zada Arouna dont le propriétaire est originaire de Dosso : malgré un endettement de plus de 650 millions de francs CFA auprès de la Banque de développement de la République du Niger (BDRN), il finança longtemps de lourdes dépenses des organisations de jeunesse du régime. On notera au passage que le soutien au pouvoir fut longtemps une condition du refinancement des entreprises. Ainsi, l'imposant complexe hôtelier de Namaro fut-il érigé par Kadri Madougou, l'un des amis personnels du président Kountché, ce dernier ne ménageant pas son soutien au promoteur afin qu'il obtienne les crédits et les marchés touristiques nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. En 1984, les conflits intervenus entre le président et l'héritier de feu Kadri menèrent à la fermeture rapide de ce complexe.

11. Rappelons que le taux de prélèvement fiscal est au Niger l'un des plus bas du monde — de l'ordre de 7 % du produit intérieur —, et que l'administration douanière ne parvient à enregistrer qu'une très modeste part des transactions avec l'extérieur. Mais il importe ici de distinguer entre l'État comme structure, et l'État comme lieu de peuplement, l'absence de prélèvement des droits et taxes par le premier étant en raison inverse des prélèvements informels effectués par les membres des autorités répressives sur les circuits de contrebande.

12. Récemment, le SNAD dénonçait sans détours « le retour en force de la gabegie et des passe-droits » dans le domaine de la perception des droits de douane où « la justice par l'impôt n'a aucun droit de cité », et présentait nombre d'exemples de tractations qualifiées de « mafieuses » entre quelques hauts fonctionnaires et commerçants nigériens (cf. l'hebdomadaire *Le Démocrate* du 18 avril 1994).

cambistes ou monnayeurs (*masu changi*) haoussa basés dans les grandes villes frontalières du Nigeria (Grégoire E., Labazée P., 1993).

On présentera ci-dessous les logiques propres aux deux principales sphères de financement des activités économiques au Niger. D'une part, la sphère du financement marchand qui relève certes d'usages anciens bien souvent codifiés par l'Islam, hérités de l'ère précoloniale, mais dont l'adaptation aux évolutions du champ économique sous-régional a été telle qu'on ne saurait la considérer comme une simple survivance d'*habitus* décalés des enjeux économiques contemporains. Notons d'emblée que la petite et moyenne entreprise urbaine qui, comme entrevu précédemment, se procure l'essentiel de son capital et du fonds de roulement auprès du réseau relationnel du promoteur, tend aujourd'hui à être soumise aux avances en matières premières octroyées par les grands réseaux marchands islamiques<sup>13</sup>. D'autre part, la sphère contrôlée par les circuits bancaires publics et privés — qu'ils soient ou non d'inspiration islamique — et dont les opportunités d'intervention ont considérablement décliné dans les dernières années.

Quoiqu'entrevues ci-dessous dans leur dynamisme spécifique, il importe de préciser que ces sphères font système, tant par les synergies qu'elles entretiennent que par les fonctions spécifiques qu'elles occupent au sein de la division du travail de financement de l'activité — qui préfigure d'ailleurs la division des tâches de production et d'échange dans la société nigérienne contemporaine.

## 7.2. COURANTS ISLAMIQUES, ÉTAT ET COMMERÇANTS AU NIGER

Avec plus de 90 % de population musulmane, le Niger est probablement l'une des républiques les plus islamisées de l'Afrique francophone. Elle constitue pourtant un cas singulier, d'une part parce que les grands centres de diffusion des idéologies confessionnelles qui l'inspirent — Tombouctou, Kano, Katsina, Gao et Bornou par exemple — sont situés hors de son territoire, et d'autre part parce que l'organisation des fidèles, longtemps articulée autour du monde marchand, ne s'est que tardivement structurée autour des grandes oppositions confrériques qui segmentent désormais l'*Umma*.

Comme dans la plupart des pays de la sous-région, Islam et négoce ont toujours été intimement liés et se sont mutuellement renforcés à l'ère précoloniale. Le commerce fournissait aux clercs les ressources économiques nécessaires à leur expansion, tandis que l'Islam apportait aux marchands un cadre idéologique communautaire qui, suivant de près les grands axes commerciaux, sécurisait les échanges inter-régionaux. La propagation de l'Islam s'est d'abord opérée en direction des grands centres urbains où les grands négociants se trouvaient installés, ces derniers ne le diffusant qu'auprès de leurs dépendants et des membres des pouvoirs politiques locaux. Longtemps en effet, le monde rural a été tenu à l'écart du dogme et des rites musulmans, puisque les marchands faisant de l'Islam le signe d'une altérité qui leur permettait de s'abstraire des obligations sociales liées à l'économie rurale, et de pratiquer sans contraintes leur négoce. Tel est le cas en pays haoussa nigérien où le prosélytisme n'a touché les ruraux que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (Echard N., 1978, p. 553).

13. L'un des effets de la crise économique affectant désormais les petites entreprises est en effet de conditionner la survie de ces dernières à l'accès aux matières premières ou aux biens destinés à la commercialisation, de sorte que les fournisseurs, par le jeu des créances clients, disposent désormais d'un puissant levier de polarisation et de contrôle des opérateurs situés à l'aval des filières, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (Nignon R., 1993).

Situées sur des axes commerciaux qui reliaient les grandes cités marchandes d'Afrique du nord aux différents centres du Bornou, et ultérieurement de Kano et Sokoto, les régions haoussa de l'est de l'actuel Niger, notamment les villes de Maradi et Zinder, ont tôt subi l'influence de l'Islam nord nigérian. Ainsi, si l'on excepte la période de  *Jihad*  livré au siècle passé par le marabout Usman Dan Fodio depuis le sultanat de Sokoto, et qui perturba gravement certains courants d'échange commercial, la circulation des hommes entre Zinder et Kano a toujours été active aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, soit pour des raisons strictement marchandes, soit encore pour des motifs d'apprentissage coranique. La ville de Maradi, principal centre commercial haoussa du Niger contemporain, est pourtant une exception : les grandes fortunes commerciales s'y sont tardivement épanouies, après que la « paix coloniale » ait assuré la sécurité des voies qui la reliaient à Kano. Néanmoins, ceux qui commercèrent alors avec le Nigeria furent rapidement intégrés aux confréries qui y étaient représentées. L'enrichissement d'un groupe de maradiens comme intermédiaires des maisons de traite européenne, s'est accompagné d'une islamisation qui les distinguait du reste de la population et leur conférait un prestige important. L'essor du transit en direction du Nigeria, dans les années 1970 a donné à ces  *Alhazai*  les moyens financiers d'entretenir des marabouts, de construire des lieux de culte, d'édifier des écoles coraniques. L'Islam est alors devenu pour eux un moyen de faire reconnaître leur réussite économique et leur autorité religieuse dans l'espace d'échange fréquenté, ce qui ne manquait pas de favoriser leurs affaires et de sécuriser la circulation des créances (Grégoire E., 1993, p. 71-99).

Différente est la relation des autres régions du Niger à l'idéologie religieuse, à commencer par celle des nomades touaregs vis-à-vis de l'Islam du sud algérien et, dans une moindre mesure, de celui des grands centres de la boucle du fleuve Niger avec qui ils commerçaient : soucieux de leur indépendance et peu enclins à faire de l'idéologie islamique le ciment de leur unité interne (Fuglestad F., 1983, p. 27-35), chaque groupe a conservé ses propres usages religieux de sorte que, l'articulation aux autres groupes marchands étant restée ténue, le rapport aux grands mouvements d'échange contemporains s'est progressivement distendu. De même, en pays Zarma, l'Islam s'est inscrit dès l'origine dans un « complexe religieux [...] auquel il s'est plus ou moins profondément amalgamé » (Rouch J., 1960, p. 17). Bien qu'issue des grands centres religieux de la boucle du Niger, l'aristocratie Zarma vivait en effet plus de tributs prélevés sur les gens de la terre et de l'exploitation de ses captifs, que d'un commerce inter-régional qui aurait entretenu leurs contacts avec les courants de pensée islamiques. Ce n'est qu'au moment de l'indépendance que l'idéologie musulmane s'y est nettement enracinée, les dignitaires Zarma tentant alors de fédérer et de contrôler les autorités religieuses des différentes régions du Niger.

Proclamée laïque lors de l'indépendance, avec toutefois quelque prudence<sup>14</sup>, la République du Niger a pourtant eu à cœur de conférer au fait islamique un rôle prépondérant dans l'unification d'espaces culturels diversifiés, de même que sa reconnaissance officielle lui a permis d'ouvrir sa diplomatie vers le monde arabe, notamment vers Tripoli et l'Arabie Saoudite, et de faciliter ses rapports avec les pays voisins. L'insistance des chefs d'État nigérian à rappeler l'appartenance du pays à la « communauté islamique mondiale »<sup>15</sup> traduit sans nul doute le souci d'entretenir de bonnes relations avec les pétromonarchies

14. « La laïcité ne saurait être confondue avec le sectarisme antireligieux », observe le quotidien  *Le temps du Niger*  quelques jours après que la constitution de février 1959 ait proclamé la République « une, indivisible, laïque ». Notons au passage que le débat sur la laïcité est réapparu lors du référendum constitutionnel du 26 décembre 1992 : un collectif de quatre associations musulmanes, bien que n'étant pas parvenu à imposer la référence islamique, a néanmoins fait retirer toute mention de laïcité dans la constitution présente.

15. Propos tenus par le président Seyni Kountché en 1979 dans la revue  *Europe-Outremer* . Ceux-ci sont conformes à ceux que son prédécesseur Hamani Diori tenait à  *Jeune Afrique*  en 1976 sur la « réalité parentale qui nous lie au monde arabe ».

(Niandou S.A., 1993, p. 226), sans que la mise en tutelle de l'Islam nigérien par les pays arabes ne parvienne pourtant à s'imposer : en 1974, alors que le rapprochement avec la Libye devient manifeste et fait planer la menace d'un « État unique islamique du Sahel », le coup d'État du colonel Seyni Kountché vient rappeler que la communauté musulmane ne saurait être « en état de dépendance vis-à-vis des pays arabes » (Triaud J.L., 1981, p. 35).

Mais l'intérêt de l'État vis-à-vis des structures islamiques ne se résume ni à des considérations diplomatiques, ni à des préoccupations unificatrices. Les autorités s'accommodent mal en effet d'un pouvoir religieux influent et, de plus, largement contrôlé par les commerçants de l'est du pays : la multiplicité des groupements islamiques avant 1974 — qui relève moins de divergences dogmatiques que de l'entretien financier, par chaque riche commerçant, de son propre réseau de marabouts chargé de faire valoir sa réputation d'homme de foi — est un obstacle de taille au contrôle social que le pouvoir entend imposer dans l'ouest du pays. Déjà forts de leur richesse commerciale, les *Alhazai* de Maradi et de Zinder ont en effet une autorité considérable sur les hiérarchies confrériques et partant l'ensemble de la communauté religieuse nationale. De ce point de vue, la fondation par l'État d'une Association islamique du Niger (AIN) en août 1974, conçue comme l'un des nombreux corps intermédiaires entre les autorités politiques et la population, visait, à l'évidence, à couper le lien entre le pouvoir économique haoussa et les hiérarchies maraboutiques :

« Avant [...] la religion était désorganisée dans notre pays parce que tout simplement les structures étaient vétustes et tarées. Elles ne reflétaient ni le visage islamique de notre pays, ni les aspirations de nos populations soumises à près de 100 % à l'Islam »<sup>16</sup>.

On ne peut mieux exprimer le souhait de voir les structures islamiques ordonnées autour du projet étatique, et définitivement coupées de leurs racines privées et marchandes. Le bureau de l'Association, s'il n'accueillait guère de religieux d'origine Zarma puisque leur réputation était encore faible, n'accordait pourtant qu'une place secondaire aux savants haoussa et conférait aux Fulbé et Touaregs la place principale. Une bureaucratie de clercs et de jeunes érudits formés à l'Université Al Azar, les « licenciés du Caire » (Niandou S.A., 1993), occupa alors les allées du pouvoir et tenta de marginaliser ou de subordonner, selon les cas, l'audience maraboutique<sup>17</sup>.

La compétition engagée par l'État envers le monde des commerçants haoussa s'est d'abord traduite sur le terrain de l'apprentissage du Coran. Le pouvoir crée en effet plusieurs *médersas* rattachées au Ministère de l'Éducation nationale et dont les diplômes, reconnus officiellement, permettent une intégration à des postes administratifs et gouvernementaux. Le choix est donc ouvert aux élèves coraniques soit d'intégrer la filière étatique et d'accéder ainsi, pour les meilleurs d'entre eux, aux prébendes qu'elle procure ; soit de continuer à fréquenter celle de l'enseignement privé, organisée par des clercs dépendant des *Alhazai*, et qui prépare souvent aux carrières maraboutiques ou commerciales. Cette dernière filière paraît avoir finalement bien résisté à la stratégie étatique du contrôle de l'apprentissage religieux. Ainsi à Maradi, les marabouts et élèves coraniques représentaient à la fin des années 1980 près de 10 % de la population active, et les migrations vers cette ville en vue d'une scolarisation coranique restaient l'un des facteurs importants de la croissance urbaine et de son évolution socio-économique (Herry C., 1990). Par ailleurs, les frais

16. Propos du président Seyni Kountché rapportés par le quotidien *Le Sahel* du 16 septembre 1974.

17. Certains, tels Oumarou Adamou dit *Bonkano* deviendront des figures de premier plan de la politique du Niger, et s'inscriront dans les affaires économiques — transport, commerce, immobilier, spéculation — au plus haut niveau.

de fonction  
porter la fo  
autant que  
1989. En d  
tourné à l'  
récente des

L'un de  
entre État  
aux confré  
caractère  
Nyassiste  
réformiste  
la confréri  
grands con  
pour faire

« Il  
très cot  
les pro  
sur le r

C'est  
le mieux  
plus jeun  
vement r  
conflits  
l'apparte  
yoruba  
palemen  
Zinder  
haoussa  
des con  
tiques n  
des prat  
tion de  
front d  
Comm  
effet, a  
gieuses  
(Labaz

18. Cett  
adeptes  
Zarma  
19. Cér  
rins nig  
20. La  
Côte-d'  
ration d

de fonctionnement des écoles religieuses publiques et l'espérance de leurs élèves d'incorporer la fonction publique sont désormais compromis par la crise financière de l'État, autant que par la réduction du nombre des postes administratifs mis au concours depuis 1989. En d'autres termes, la compétition pour le contrôle du système éducatif semble avoir tourné à l'avantage des grands commerçants haoussa, comme l'atteste la multiplication récente des écoles coraniques de rue, tant à l'ouest du pays que dans la capitale Niamey.

L'un des effets induits (nullement prévu par le pouvoir) par la compétition religieuse entre État et marchands a été de rattacher fermement les hiérarchies islamiques de l'ouest aux confréries et courants confessionnels présents au nord du Nigeria, et de leur donner un caractère de mouvement revendicatif vis-à-vis des pouvoirs étatiques. Le mouvement *Nyassiste*<sup>18</sup> a été la première manifestation de la compétition État-marchands, les ambitions réformistes de ceux-ci ayant toujours été mal acceptées par le gouvernement. On notera que la confrérie, très liée à la *zawiya* mère du Sénégal, a surtout recruté ses membres parmi les grands commerçants haoussa du nord Nigeria, ceux-ci profitant du *maouloud* de Kaolak<sup>19</sup> pour faire des affaires :

« Ils écoulent sur le marché sénégalais aussi bien des tissus (wax, lagos, basins) qui sont très cotés au Sénégal que des appareils très modernes [...]. Les pèlerins vendent au comptant les produits à leur confrères de Kaolak, lesquels sont assurés de les vendre au moins le double sur le marché sénégalais » (Kane O., 1989, p. 33-34).

C'est pourtant le mouvement d'inspiration sunnite regroupant les *Yan Izala*<sup>20</sup> qui traduit le mieux les aspirations contestataires des milieux d'affaires marchands, notamment des plus jeunes, envers un Islam encadré par le pouvoir. Fondé à Jos par Ismaïl Idriss, ce mouvement réformiste s'est désormais implanté dans tout le nord du Nigeria au prix de violents conflits avec les confréries de la Tidjaniya et de la Qadiriya. Elle s'est établie sur la base de l'appartenance à la communauté haoussa et en réaction à la présence de commerçants yoruba au sein des hiérarchies religieuses dans cette région. Son implantation reste principalement urbaine (Kane O., 1990). C'est au début des années 1980 que l'izalisme gagne Zinder et Maradi, où il suscite l'enthousiasme parmi la jeune génération des marchands haoussa, impatients d'accéder à l'autorité religieuse que les aînés leur dénie, et choqués des compromissions de ces derniers avec les dignitaires de l'État. La rupture avec les pratiques maraboutiques, préconisée par ses adeptes, l'idéologie de la parcimonie et du refus des pratiques ostentatoires, le primat de l'ordre religieux sur le politique, enfin la contestation de toute bureaucratie culturelle sont autant d'innovations dogmatiques ouvrant un large front d'oppositions, tant avec l'État qu'avec la vieille garde des commerçants installés. Comme on le verra, les rivalités entre les *Yan Izala* et les confréries soufies auront pour effet, au travers d'une réinterprétation des rites et dogmes, de rationaliser les pratiques religieuses en ajustant l'idéologie islamique aux réalités du champ économique contemporain (Labazée P., 1992 b).

18. Cette confrérie fondée par Check Ibrahim Niassé a pris naissance à Kaolak (Sénégal) d'où elle a essaimé auprès des adeptes de la Tidjaniya du Nigeria septentrional dès les années 1950, avant de pénétrer en pays haoussa du Niger puis en pays Zarma (Godrie J. 1961, p. 7).

19. Cérémonie organisée chaque année autour du mausolée du fondateur, et à laquelle participent plusieurs milliers de pèlerins nigériens.

20. La dénomination réelle du mouvement *Izalatul Bidi'a*, proche de la wahhabiya du Mali, Burkina Faso et du nord de la Côte-d'Ivoire, est *Jama'at izalat al bid'a wa iqamat al sunna* (Mouvement pour la suppression des innovations et la restauration de la sunna).

Il importe de ne pas confondre les logiques de segmentation du champ islamique évoquées ci-dessus et la montée de courants de type fondamentaliste, qui prennent naissance dans les rapports conflictuels au sein du monde marchand, ou entre celui-ci et l'État, et l'émergence récente de mouvements intégristes en pays Zarma responsables de violences meurtrières envers les agents de l'autorité publique : ces derniers, d'inspiration millénariste, cristallisent plutôt les révoltes des populations urbaines et rurales paupérisées, à la manière des mouvements de type « guerre sainte » apparue à Kano dans les années 1980 (Nicolas G., 1982, p. 47-68).

### 7.3. USAGES ISLAMIQUE ET FINANCEMENT DES ACTIVITÉS MARCHANDES

Comme on vient de le suggérer, l'accumulation marchande et l'islamisation ont toujours été liées au Niger, et les tentatives menées par l'État en vue de différencier les univers religieux et commercial n'ont guère donné les résultats attendus : les ressources commerciales servent toujours à financer des investissements d'ordre culturel qui, en retour, confèrent un prestige et un pouvoir que les marchands emploient à la valorisation de leurs affaires. Le « détour » par l'Islam du capital marchand constitue l'un des ressorts essentiels des mécanismes de financement et de reproduction du monde des négociants, de sorte qu'on est fondé à parler de « placements » (Labazée P., 1991) pour désigner les fonctions singulières données au monde religieux par les commerçants.

Bien que ces placements soient le plus souvent effectués à titre individuel, leurs effets sont d'abord perceptibles à l'échelon des groupements de marchands qui en tirent divers avantages du point de vue de leurs affaires.

En premier lieu, les investissements religieux unifient les doctrines et les rites officiellement reconnus au sein d'un même espace commercial. En conséquence, les relations d'affaires y acquièrent un caractère sacré qui assure la sécurité des mouvements marchands. Tel est le cas entre Maradi et Kano, où les courants commerciaux, pour la plupart clandestins, sont bien souvent enfermés au sein des relations internes des communautés et groupes confrériques. En d'autres termes, participer au négoce inter-régional présuppose l'acceptation d'un ordre religieux, garant d'une conduite professionnelle socialement admise. Le crédit commercial, qu'il soit accordé en argent ou en marchandises, s'appuiera par exemple sur un contrat moral entre un client et son fournisseur<sup>21</sup> conclu devant Dieu. Dans le monde haoussa, « à chaque étage de la chaîne de circulation commerciale, des étrangers doivent se faire mutuellement confiance » (Cohen A., 1969) et cette confiance naît principalement de l'adhésion à une même croyance religieuse. Plus que l'appartenance à une même famille ou ethnie, l'affiliation collective à un ordre confessionnel garantit le lien marchand (Faure Y.-A., 1991, p. 35) sous couvert d'une fraternité désignée ici par le terme d'*abokin amana*<sup>22</sup>.

En deuxième lieu, l'Islam joue une fonction régulatrice du point de vue de l'insertion de nouveaux venus dans les affaires : la reconnaissance de la déontologie et des hiérarchies confessionnelles — dont on a vu qu'elles sont financièrement contrôlées par les grands *Alhazai* — est en effet un impératif pour ceux qui veulent participer aux réseaux d'échange

21. Il est évident que des accords commerciaux non officiels ne pouvant faire l'objet d'aucun contrat écrit, ceux-ci ne peuvent s'établir que sur la base d'une confiance mutuelle garantie par une adhésion commune à des principes religieux.

22. Terme par lequel les commerçants haoussa désignent un lien de confiance fondé sur la foi religieuse (Agier M., 1983, p. 193).

à distance  
l'appui n  
fournir à  
puissant  
entraver  
de la frag  
oppositio  
miste, n'  
concurrer  
au festin.

En tro  
criptions  
tives son  
rendu à l  
de sa val  
revendre  
nés par le  
(riiba) à  
de rembo  
bien d'at  
çants hac  
substanti  
drées par  
remise d  
vente, et  
conforme  
(Nicolas

Bien  
lucrative,  
relever q  
fait pour  
lations m  
l'accumu  
de la sph  
concurrer  
exposent  
l'exclusi

Enfin  
Niger tie  
détenir u  
réseau d'  
leurs em  
mise en  
leur fortu  
ou au mi

Dans  
rôle maj  
en effet,

à distance. Bien des *Yan Izala* ont par exemple adhéré à ce courant afin de bénéficier de l'appui matériel et des facilités commerciales et financières que la *wahhabiya* est réputée fournir à ses disciples. Les grands commerçants déjà installés disposent de la sorte d'un puissant levier soit pour étoffer leur réseau de clients et d'obligés, soit à l'inverse pour entraver la carrière d'un jeune jugé trop ambitieux. On trouve ici l'un des ressorts majeurs de la fragmentation de l'Umma de l'ouest du Niger en diverses tendances concurrentes : les oppositions entre confréries soufies, et entre ces dernières et les mouvements de type réformiste, n'ont bien souvent d'autre objectif que de traduire dans le langage du sacré des concurrences marchandes entre les commerçants parvenus et des jeunes désirant participer au festin.

En troisième lieu, l'Islam est porteur d'un code de conduite dans les affaires, fait de prescriptions et de prohibitions en matière financière et commerciale. Les pratiques spéculatives sont ainsi interdites : le bénéfice commercial est admis lorsqu'il rémunère un service rendu à la collectivité, non lorsqu'il appauvrit certains de ses membres. Acheter en dessous de sa valeur une marchandise à un producteur ayant un besoin pressant de numéraire, ou revendre un bien après avoir créé une pénurie artificielle sur le marché, sont donc condamnés par les usages en vigueur. Il en va de même de la perception et du versement d'intérêts (*riiba*) à l'occasion de prêts. Tout avantage financier tiré d'une obligation inconditionnelle de rembourser une somme d'argent est donc théoriquement exclu. Toutefois, à l'instar de bien d'autres communautés marchandes musulmanes (Rodinson M., 1966), les commerçants haoussa exploitent l'imprécision sémantique du *riba* afin de tirer une rémunération substantielle de leurs prêts : versement par un débiteur d'un pourcentage de recettes engendrées par son emprunt — le prêt est alors assimilé à une participation dans une affaire —, remise d'un don en remerciement d'une somme avancée, formes multiples de location-vente, etc. Aussi les opérateurs économiques sont-ils amenés à distinguer entre les intérêts conformes (*riiba*) et non conformes (*riba*) aux usages islamiques en pays haoussa (Nicolas G., 1983, p. 737-773).

Bien d'autres obligations pourraient être ici évoquées, tel le refus du mensonge à but lucratif, qui ont une incidence directe sur le financement des activités. Mais il importe de relever que ce corpus d'usages consacrés en matière commerciale et financière, loin d'être fait pour être respecté au pied de la lettre, souffre dans la pratique d'entorses et de manipulations multiples et souvent tolérées. La spéculation est en effet l'un des ressorts majeurs de l'accumulation marchande haoussa. Toutefois, dès qu'elles compromettent la reproduction de la sphère commerciale, menacent les hiérarchies et les rapports de forces entre réseaux concurrents, suscitent des conflits d'intérêts entre les négociants et l'État, les transgressions exposent leurs auteurs à la réprobation de toute la communauté religieuse ainsi qu'à l'exclusion des circuits commerciaux.

Enfin, notons que les investissements religieux effectués par les grands commerçants du Niger tiennent au fait que ceux-ci ont besoin, pour asseoir et développer leurs affaires, de détenir un « capital de grâce institutionnelle » (Bourdieu P., 1971, p. 319) reconnu par leur réseau d'approvisionnement et de distribution. L'autorité symbolique des *Alhazai* auprès de leurs employés est en effet, en l'absence de contrat écrit, la seule forme de domination et de mise en dépendance qu'ils peuvent faire valoir envers ceux qui, bien qu'au fondement de leur fortune, ne perçoivent pour toute rémunération de leur travail que des cadeaux (*alheri*) ou au mieux une commission (*la'ada*).

Dans le cadre de cet éthos des affaires, la banque privée moderne n'a jamais rempli un rôle majeur en vue de l'acquisition d'actifs fixes par les marchands. Dans la plupart des cas en effet, les équipements de ces opérateurs économiques — tels que les immeubles, han-

gars, moyens roulants, matériels de bureau —, sont financés sur les fonds propres, non par emprunts. L'intérêt à verser aux banques ne constitue pas ici un obstacle culturel dirimant. En fait, les immobilisations des établissements commerciaux, souvent déclarées au nom de tiers pour des raisons fiscales, se révèlent modestes en regard des affaires brassées car les logiques de croissance s'appuient plus sur la reproduction élargie du capital humain que sur l'intensification des moyens techniques. En conséquence, les engagements à moyen et long terme des banques du Niger ne représentent que 4,6 % du total des crédits distribués au secteur privé, ces crédits occupant d'ailleurs moins de 40 % des emplois bancaires (Djibo S., Malam Gata Z., 1993, p. 5). Paradoxalement, le seul secteur de l'économie nigérienne dont le taux interne de rentabilité serait suffisant pour couvrir les risques des banques — celui-ci est estimé à 14 % en 1993 — n'est pas demandeur de prêts longs, tandis que le secteur moderne est trop peu compétitif pour proposer des projets suscitant la confiance des banques.

En revanche, les *Alhazai* utilisent souvent l'emprunt pour financer une partie de leur fonds de roulement, que celui-ci soit engagé dans des affaires officielles ou clandestines. En 1992, les banques privées avaient ainsi accumulé plus de 30 milliards d'engagements à court terme, concentrés pour l'essentiel dans le commerce et le bâtiment. Il reste que le recours aux découverts bancaires n'est qu'un moyen parmi d'autres de réaliser des affaires commerciales : les crédits en marchandises, et la mobilisation de fonds auprès de commerçants alliés sont sans nul doute des instruments plus habituels, bien qu'aucune donnée statistique ne puisse être fournie à cet égard. En outre, les récentes déconvenues de la banque nigérienne de développement tendent à éloigner les commerçants de la banque moderne, soit qu'ils aient eux-mêmes participé à sa crise, soit qu'une partie de leurs avoirs aient été gelés<sup>24</sup>.

Quoi qu'il en soit, on notera que s'il est parfois un moyen de conclure une affaire commerciale d'une dimension inhabituelle, l'emprunt auprès des institutions financières n'a jamais été un principe des grandes réussites du monde commercial nigérien, qui s'est doté depuis longtemps de ses propres codes de financement, finalement plus ajustés aux exigences du commerce sous-régional.

Comme dans l'ensemble du monde marchand africain, l'histoire de toutes les réussites commerciales en pays haoussa prouve que l'accès au capital de départ est conditionné par l'insertion dans un réseau relationnel, souvent d'inspiration islamique<sup>25</sup>, au sein duquel s'assimilent les pratiques professionnelles, se nouent les contacts nécessaires, s'apprennent les grands axes commerciaux. En outre, les premiers bénéficiaires des marchands servent autant à accroître la dimension des activités qu'à capitaliser une « richesse en hommes » (*arzikine mutane*), c'est-à-dire à augmenter le nombre de parents, dépendants (*barwai*) et clients susceptibles de travailler pour eux ou de leur rendre service le moment venu. Du nombre de ces obligés dépendra la surface des activités et l'étendue spatiale du réseau marchand (Labazée P., 1994, p. 182).

23. La Banque Islamique du Niger (BIN), filiale du groupe financier Dar al Maas Al-Islami, qui n'encaissait que des frais de gestion des dossiers de crédit, fut de ce point de vue dans la même situation que les autres banques nigériennes.

24. Le montant des comptes bloqués par la BDRN à sa liquidation s'élève en effet à 22,5 milliards, soit 79 % du total des dépôts gelés dans les cinq établissements financiers ayant essuyé des revers au début des années 1990.

25. L'idéal-type de cette pré-condition est livré par Issiaka Rabiou, l'une des plus grandes figures commerciales de Kano (Nord Nigeria), descendant d'une grande famille d'enseignants coraniques, et dont l'apprentissage islamique dans toute la sous-région fut l'occasion de nouer des contacts qui furent, au début des années 1950, mobilisés pour ses affaires (Forrest T., 1989, p. 47-53).

« J'ai plus  
las de premières  
cules et les te  
mil. À elles s  
la volonté de  
banque de la j  
ce pays. Qu'e  
si à vous-mê

Ainsi s'exp  
après avoir fiè  
celle de l'acq  
vables, et par l  
redistribution  
financement d  
ment revête sc  
illusion : elle  
réalisation d'u

Les homm  
fié les règles  
des hommes.  
excessif des f  
hiérarchies c  
proche de cel  
son autonom  
rationalisatio  
qu'auprès de  
rentiers, tels  
refusé par le  
les marchand  
sionnements  
la dénonciat  
économique

#### 7.4. LES C PARALLI

Les rése  
principes d  
commercia  
chands dat

26. On désigne  
agro-alimentai  
27. La plupart  
Grégoire E., l

## LE MARCHÉ PARALLÈLE DE LA MONNAIE

« J'ai plus de 10 000 vaches et 125 bergers qui s'occupent d'elles. J'ai au moins 100 villas de première classe. À Katsina, j'ai 48 villas et bientôt j'en construirai 50 autres. Les véhicules et les terres, n'en parlons même pas. Dans mes magasins, j'ai plus de 60 000 sacs de mil. À elles seules, mes actions éparpillées dans différentes sociétés sont une fortune. C'est la volonté de Dieu, on ne peut rien contre. Et pour tout vous dire, je ne travaille avec aucune banque de la place car on ne respecte pas le secret bancaire [...] On oublie vite les choses dans ce pays. Qu'est-ce que je n'ai pas fait pour ce pays en tant que nationaliste convaincu ? Même si à vous-même je n'ai rien donné, j'en ai donné à votre frère ou au moins à un des vôtres. »

Ainsi s'exprime Alhaji Souley Dan Gara, l'une des plus grosses fortunes du Niger qui, après avoir fièrement évoqué l'ampleur de ses richesses, en révèle la condition sociale : celle de l'accumulation de créances multiples envers ceux qui lui sont désormais redevables, et par là-même dévoués. Plus que la banque, la richesse en hommes obtenue par la redistribution permanente d'une partie du capital commercial est une étape nécessaire au financement de l'entreprise marchande africaine. Que cette modalité singulière de financement revête souvent la forme de l'ostentation et de la dépense somptuaire ne doit pas faire illusion : elle participe en effet, au même titre que l'acquisition progressive d'actifs, à la réalisation d'une marge et à l'expansion des affaires.

Les hommes d'affaires du groupe *Izalatul Bidi'a* ont, il est vrai, considérablement modifié les règles de la redistribution qui prévalaient dans la compétition pour l'accumulation des hommes. En prêchant la parcimonie, et en dénonçant les dépenses somptuaires — coût excessif des fêtes religieuses, entretien d'une clientèle nombreuse, financement abusif des hiérarchies confrériques par exemple —, ces adeptes semblent animés par une éthique proche de celle du monde protestant décrite par Max Weber (1966), où l'entreprise acquiert son autonomie par rapport aux communautés, domestiques ou religieuses. Cependant, la rationalisation des pratiques charitables ne paraît avoir d'emprise, comme on l'a vu, qu'auprès des catégories jeunes des marchands haoussa auxquelles l'accès aux secteurs rentiers, tels que le commerce céréalier ou de textiles dont les marges sont confortables, est refusé par leurs aînés. Ces commerçants se sont donc orientés dans des domaines tels que les marchandises générales<sup>26</sup>, dont la rentabilité globale vient de la régularité des approvisionnements et de la gestion rigoureuse des stocks. En d'autres termes, ils ont trouvé dans la dénonciation des pratiques ostentatoires une justification de leurs propres contraintes économiques, et un moyen de combattre les positions monopolisées par les grands *Alhazai*.

### 7.4. LES GRANDS COMMERCANTS ISLAMISÉS ET LE MARCHÉ PARALLÈLE DE LA MONNAIE<sup>27</sup>

Les réseaux marchands nigériens ont tôt été amenés à établir leur propre organisation et principes de financement des échanges parallèles avec le Nigeria, leur principal partenaire commercial. Nombre de produits circulent en effet entre les deux pays, par des axes marchands datant de l'époque précoloniale et toujours actifs.

26. On désigne ici la commercialisation des produits venant pour la plupart du marché mondial qui, tels ceux de l'industrie agro-alimentaire — concentrés de tomates, laitages, pâtes, etc. — ont des taux de marge faibles.

27. La plupart des remarques qui suivent sont tirées d'une étude sur le fonctionnement des marchés parallèles réalisée par Grégoire E., Labazée P. (1994).

D'une part, une proportion non négligeable des flux marchands entre les deux pays porte sur les échanges de produits locaux, notamment alimentaires : bétail, niébé, souchet, oignons pour les exportations nigériennes, mil, sorgho, maïs pour les exportations nigérianes. Pour une part, ces mouvements sont le fait d'échanges capillaires qui lient, en dépit de l'obstacle frontalier, des populations villageoises voisines. Toutefois, ces flux, pour l'essentiel, relient les grandes villes commerciales du nord Nigeria à celles du Niger ; dans ce dernier cas, les réseaux marchands qui les animent, amorcent ou dénouent chaque opération par une conversion, dans la monnaie du pays exportateur, effectuée auprès de « monnayeurs » professionnels. Pour les opérateurs nigériens traitant ces mouvements marchands, la recherche de francs CFA convertibles, en contrepartie de nairas n'ayant pas cours dans les règlements internationaux, ne constitue qu'exceptionnellement le motif principal des transactions : ces derniers réalisent en effet leur marge commerciale en nairas ou, plus rarement, achètent au Niger des biens de contrepartie avec leur recette. Il en va de même des exportations nigérianes d'hydrocarbures, de matériaux de construction, et de produits des industries manufacturières nationales<sup>28</sup>, pour lesquelles les motifs de vente au Niger, fondés sur une logique marchande, dépendent avant tout des perspectives de réalisation d'un bénéfice commercial.

D'autre part, des commerçants nigériens, basés le plus souvent à Kano et Sokoto, s'approvisionnent au Niger en produits prohibés à l'importation<sup>29</sup> venant du marché mondial. Ces opérations sont précédées d'un achat de francs CFA contre des nairas, réalisé sur les marchés des villes frontalières du Niger où le cours parallèle laisse une marge de change supérieure à celle des cités du nord du Nigeria.

Enfin, une troisième catégorie de transactions monétaires concerne les transferts directs de capitaux d'une place de change parallèle à l'autre. Aucun mouvement commercial ne paraît les sous-tendre. Tel est le cas lorsqu'un patron de change de Kano décide d'expédier des nairas à son correspondant de Konni ou Maradi, afin de récupérer des francs CFA qui seront ensuite recyclés en dollars, livres sterling ou francs français auprès des bureaux de change situés au Nigeria. Ces devises fortes sont en effet très recherchées par les opérateurs du Nigeria, qui ne parviennent pas à les obtenir auprès de la Central Bank of Nigeria.

Situées sur des axes routiers importants qui les relient directement à Sokoto et Kano, dotées d'une population élevée qui leur confère un rôle de marché de consommation, orientées enfin vers l'approvisionnement de la capitale nigérienne en biens divers, les villes de Konni, Maradi et Zinder constituent les principaux centres marchands et financiers dans les relations Niger-Nigeria. Les quelques tentatives faites par les pouvoirs publics en vue d'orienter le règlement des transactions commerciales vers les circuits bancaires — système de comptes au Ministère des finances, chambre de compensation — ayant toutes fait long feu (Abdo H.M., Lama J., Woba A., 1993), ces grandes places financières traitent sur leur marché parallèle la quasi-totalité du change résultant des flux marchands entre Niger et Nigeria. Bien qu'illégal, le change parallèle est toléré dans toutes ces villes, où les cambistes acquittent une patente et sont recensés dans les rôles des contributions comme agents de change. À Maradi, ils sont organisés en syndicat avec un président, un vice-président et un trésorier qui règlent les usages de la corporation et les rapports avec la municipalité et la Chambre de commerce. À Konni, les principaux professionnels du change occupent des

28. En particulier les industries fabriquant des textiles, des boissons non alcoolisées et des détergents. Celles-ci comptent parmi les entreprises les plus dynamiques du Nigeria, leur indice respectif de croissance base 100 en 1986 étant respectivement de 398, 262 et 312 en 1992.

29. Rappelons que, malgré le mouvement de libéralisation du commerce extérieur, quinze groupes de produits restent interdits à l'importation au Nigeria, parmi lesquels les textiles, les cigarettes, le riz, les alcools, les huiles alimentaires, etc. Ces produits font tous l'objet d'un important commerce de transit et réexportation depuis le Niger.

fonctions c  
enclave m  
essentiel de  
sont en rap  
des cas, les  
finacent s

Cepend  
places tient  
ces villes s  
professionn  
ou par leur  
conversion  
merce trans  
mêmes au N  
vue, sont le  
conclues oc  
Mosquée, e  
vent les nair  
de même à  
principaux c

De mêm  
férentes. Ell  
avoir réalisé  
à payer la c  
visent ainsi  
sont des déta  
« détaillants  
compte avec  
au taux en v  
toutes les pl  
leur fonds d

À l'amor  
dans chaque  
Malanville -  
que concurr  
fois pour la  
pyramidale.  
des points de  
sins. Ces déj  
mettre des in  
dants — dé  
Quelques ral  
entre les div  
chaque soir.

Il importe  
dans l'impor  
auprès de « 1

fonctions officielles, notamment politiques. Notons qu'à Malanville — qui constitue une enclave marchande nigérienne au nord du Bénin — les « monnayeurs » jouent un rôle essentiel dans l'encadrement politique et social de la communauté nigérienne ; à ce titre, ils sont en rapports permanents avec l'une des sous-préfectures voisines du Niger. Dans bien des cas, les milieux du change ont des liens étroits avec les partis politiques nigériens, qu'ils financent sur leurs fonds propres lorsqu'ils n'en sont pas les trésoriers locaux.

Cependant, la tolérance dont bénéficient les marchés parallèles du change sur toutes les places tient au rôle capital qu'ils jouent dans la régulation des mouvements marchands dont ces villes sont autant de centres de décision. Les milieux de cambistes sont ici hautement professionnalisés, et concentrés en un nombre limité d'opérateurs qui traitent, directement ou par leur réseau de dépendants, l'ensemble des affaires commerciales supposant une conversion monétaire. On trouve rarement d'ingérence de la finance parallèle dans le commerce transfrontalier, à l'exception toutefois des marchands de bétail qui revendent eux-mêmes au Niger les nairas tirés de leurs ventes au Nigeria. Plus fréquentes, de ce point de vue, sont les interférences avec le milieu du transport ou avec des affaires commerciales conclues occasionnellement. À Konni, les places de change sont situées dans la cour de la Mosquée, et à la gare routière jouxtant le grand marché. Les grossistes qui y opèrent conservent les nairas dans les coffres des voitures garées à proximité, ainsi qu'à domicile. Il en va de même à Maradi, aux abords de la gare routière et de l'ex-BDRN où se regroupent les principaux cambistes.

De même que pour le commerce, l'activité de change s'effectue à des échelles très différentes. Elle regroupe des « opérateurs occasionnels » : il s'agit de marchands qui, après avoir réalisé une exportation vers le Nigeria, tentent de se défaire de leurs nairas sans avoir à payer la commission de change aux professionnels. Beaucoup de commerçants s'improvisent ainsi changeurs le temps d'écouler leur recette. On trouve aussi des « flottants », qui sont des détaillants de nairas indépendants parcourant les rues à la recherche de clients. Les « détaillants professionnels » sont pour leur part des agents de change travaillant à leur compte avec un faible capital. Ils achètent ou empruntent aux grossistes avant de revendre, au taux en vigueur, à des particuliers et petits commerçants. Ces agents sont présents sur toutes les places, mais il tendent à être les seuls sur les petites places de change du Niger ; leur fonds de roulement ne dépasse jamais un million de francs.

À l'amont du circuit financier se situent les grossistes. Ces derniers sont peu nombreux dans chaque ville : deux à Birnin Konni, six environ à Maradi, quatre au plus à Zinder et à Malanville — une quinzaine d'opérateurs qui domine le marché nigérien du change. Bien que concurrents, ces patrons de change entretiennent de bonnes relations et s'entendent à la fois pour la fixation du taux et les transferts de devises. Leur activité est organisée de façon pyramidale. Chaque patron est assisté de quelques adjoints, souvent des parents, qui gèrent des points de vente sur les marchés, les gares routières ainsi que les villages frontaliers voisins. Ces dépendants se déplacent fréquemment vers les autres villes de change pour transmettre des informations ou transférer des fonds. Ces adjoints ont eux-mêmes des dépendants — détaillants, rabatteurs par exemple — qui sont rémunérés à la commission. Quelques rabatteurs sont aussi employés à la journée. L'avance d'un capital est fréquente entre les divers niveaux de la hiérarchie des milieux de change, les comptes étant apurés chaque soir.

Il importe donc de distinguer les flux commerciaux de petite et moyenne importance qui, dans l'importation illégale de textiles et le trafic local d'essence par exemple, se dénouent auprès de « monnayeurs » détaillants travaillant à leur compte — ils achètent alors quoti-

diennement la monnaie nigériane auprès des *masu changi* — ou plus souvent au compte de ces derniers, et les flux portant sur des montants élevés, tels que l'importation en gros de céréales ou de matériaux de construction, qui se concluent chez les seuls patrons de change, après négociation serrée sur le taux à appliquer. La stratégie des grossistes est d'étoffer leur « richesse en hommes », c'est-à-dire le nombre de leurs dépendants qui distribuent le naira au détail. En effet, plus la concurrence est vive entre ces derniers, plus le taux de change au détail tend à être favorable à la clientèle. En conséquence, les patrons de change peuvent espérer que les commerçants locaux renonceront à se fournir au Nigeria, ce qui augmentera d'autant le volume des affaires qu'ils sous-traitent. Notons en outre que sur ces places, les monnayeurs jouent un rôle de préfinancement d'opérations commerciales, lorsque des marchands connus ne détiennent pas le fonds de roulement nécessaire. Toutefois, cette pratique du crédit n'a cours que pour les transactions réalisées rapidement — moins d'une semaine —, puisque les cambistes ne souhaitent pas se départir durablement d'un capital qui est souvent prêté sans intérêt. Aussi le montant et la durée des prêts sont-ils étroitement corrélés à la vitesse de rotation du stock de nairas détenus par les grossistes en monnaie : ne sont prêtées que les réserves de devises nigérianes dont les cambistes pensent qu'elles ne seront pas vendues au comptant dans les jours qui viennent. En revanche, lorsque le prêt entame le fonds de roulement du monnayeur, ce dernier encaisse une rémunération sous forme de participation aux bénéfices commerciaux de l'emprunteur.

Néanmoins, le rôle principal des monnayeurs, qui explique le caractère professionnel de leur activité, tient sur ces places aux relations qu'ils entretiennent avec leurs fournisseurs en nairas basés au Nigeria ou au Bénin, ainsi qu'avec leurs homologues des cités nigérianes voisines. Konni, Maradi et Zinder sont en effet des villes où le solde des opérations commerciales est tendanciellement négatif, de sorte que les besoins en devise nigériane sont permanents. En conséquence, le réseau relationnel des patrons de change, ainsi que les denses circuits d'information qu'ils ont bâtis, sont les instruments indispensables du financement du marché parallèle, et, par là-même, de la circulation commerciale. Ils assurent en effet d'un approvisionnement régulier et rapide en nairas dès qu'un différentiel de change justifie un transfert. Les grands patrons de change n'obtiennent le naira que par le jeu de transferts financiers, non par leur participation directe au commerce transfrontalier, ce qui explique l'autonomisation du marché parallèle des changes.

Intimement associées à ces villes du Niger, les grandes cités du nord Nigeria telle que Kano, Sokoto et Maïduguri, constituent en fait les piliers des circuits du négoce et de la finance transfrontalière. Elles sont d'abord des cités marchandes où se concentrent les grossistes en céréales, ciments et autres matériaux de construction, textiles, biens de consommation divers (détergents et savons, bassines en plastique...), et intrants agricoles. Nombre de ces *dealers*, tous spécialisés dans un domaine d'activité — chaque catégorie de produits est au plus contrôlée par une petite dizaine d'opérateurs — sont d'origine nigérienne, et possèdent des entrepôts spécialement destinés à l'approvisionnement du Niger. Ils disposent de correspondants sur les principaux marchés frontaliers du Nigeria, qui entretiennent eux-mêmes des rapports étroits avec les commerçants basés dans les cinq grandes villes frontalières du Niger.

Dans ces villes du Nigeria, les activités commerciales *stricto sensu*, et celles du change monétaire sont à la fois spécialisées et fortement imbriquées. D'une part, et de même qu'au Niger, chaque ville dispose d'une ou plusieurs places de change parallèle dominées par un nombre restreint de monnayeurs professionnels. À Kano, les points de change se situent surtout dans le quartier Wappa où la plupart des bureaux de change se sont regroupés. Chaque bureau emploie des *street brokers* postés en ville, qui col-

lectent direct  
concurrents,  
luer les stock  
voisines ains  
taux de chan  
toutefois var  
et des inform  
à Wappa sor  
type d'organ  
du change p  
métier de ca  
gées par un  
D'autre part  
pales de ces  
solde comm  
en vigueur  
conversion  
de marchan  
kers sur les  
Kano et de  
fournissent

Pour l'a  
merciaux su  
ras. Cette si  
et fortemen  
à Konni, M  
conséquent  
ainsi créé a  
différentiel  
par cantine  
les relation  
outre par l'

## 7.5. LE R FINANC

Que l'a  
lation éco  
ciales doi  
nombreux  
butions de  
crédits di  
jusqu'en  
modeste,  
vités entro

En 19  
dont le c

lectent directement les devises ou jouent le rôle de rabatteurs pour leur patron. Bien que concurrents, les responsables des offices de change se réunissent chaque matin pour évaluer les stocks de devises disponibles en ville, s'informer des taux pratiqués sur les places voisines ainsi qu'à Lagos, afin de fixer le cours. Celui-ci est fixé le matin vers 11 heures, le taux de change de la veille étant appliqué aux achats qui précèdent la cotation. Ce cours peut toutefois varier plusieurs fois par jour en fonction des transactions effectuées localement, et des informations reçues de Lagos. Outre le franc CFA, les principales devises négociées à Wappa sont le dollar, la livre sterling et libanaise, le franc français et le mark. Le même type d'organisation se retrouve à Sokoto, et à Maïduguri. Notons qu'ici encore, les acteurs du change parallèle sont distincts de ceux du commerce local, et que la spécialisation du métier de cambiste se manifeste partout par l'existence d'associations hiérarchisées, dirigées par un président.

D'autre part, cambistes et commerçants sont interdépendants, l'une des fonctions principales de ces marchés des changes étant précisément de convertir les francs CFA issus du solde commercial positif des opérateurs nigériens en nairas ou en devises fortes. La règle en vigueur confère au naira un rôle de pivot pour toutes les devises. En conséquence, une conversion en dollars d'une recette en francs CFA venant, par exemple, d'une exportation de marchandises au Niger, induit un cumul des marges habituellement perçues par les *brokers* sur les opérations de change CFA-naira et naira-dollar. Les grands commerçants de Kano et de Sokoto entretiennent d'étroites relations avec les cambistes de la place qu'ils fournissent en francs, généralement contre nairas.

Pour l'année 1993, on estime à 13,3 milliards de francs CFA les entrées de nairas commerciaux sur le marché des changes parallèles du Niger, à 24,5 milliards les sorties de nairas. Cette situation tient au déficit marchand enregistré par le Niger, faiblement exportateur et fortement demandeur de biens nigériens. Dans l'ensemble, le manque de devise nigérienne à Konni, Maradi et Zinder aurait donc atteint 11 milliards de francs CFA pour 1993. En conséquence, le taux de change du naira est tendanciellement orienté à la hausse, l'écart ainsi créé avec les villes du nord Nigeria justifiant des transferts réguliers qui annulent ce différentiel. On concevra aisément que ces transferts clandestins de numéraire, effectués par cantines et sacs entiers de nairas, ne puissent s'effectuer que dans la sécurité qu'offrent les relations solides établies sur la base d'une même appartenance religieuse, renforcée en outre par l'ancienneté des liens qui les unissent.

## 7.5. LE RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DANS LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Que l'accumulation de dépendants par le biais de l'Islam soit un préalable à l'accumulation économique ne saurait pourtant faire oublier ce que nombre de richesses commerciales doivent à l'État, lieu de capitalisation par excellence. Celui-ci contrôle en effet de nombreux « espaces rentiers » (Grégoire E., Labazée P., 1993, p. 28-35) par le biais d'attributions de marchés publics, des politiques de protection du marché national ou d'accès aux crédits distribués par les banques nationales. On se limitera ici à évoquer le rôle joué jusqu'en 1991 par les institutions financières d'État, avant d'aborder la place, en fait très modeste, revenant aujourd'hui aux banques privées du Niger dans le financement des activités entrepreneuriales.

En 1961 fut créée la Banque de développement de la République du Niger (BDRN), dont le capital était détenu à 77 % par l'État et quelques offices et sociétés publics. Son

appui financier aux entreprises devint très important lors du « boom » de l'uranium : les prêts au secteur privé s'adressèrent alors prioritairement aux entrepreneurs des transports, du bâtiment et travaux publics et du commerce général. Ceux-ci totalisaient en 1988 près de 55 % du total des encours de crédits et de découverts en comptes courants.

Tableau 3 : Répartition des encours de la BDRN par type d'activités (1988)

Type d'activités	Encours en Mds FCFA	dont découverts en Mds FCFA	Part dans les encours totaux	Taux de risque sur encours
Ensemble	55,9	24,9	100 %	-
Commerce	18,2	5,2	32,5 %	50,5 %
BTP	11,0	3,4	19,7 %	53,4 %
Transports	2,1	0	3,8 %	22,7 %
Agriculture	14,0	13,5	25,0 %	0 %
Autres	10,6	2,8	12,0 %	47,1 %

Les prêts furent d'autant plus aisément consentis aux proches du pouvoir que les règles d'attribution internes, et les déclarations auprès de l'agence de la Banque centrale n'étaient pas respectées (BDRN, Petiteau Scacchi, 1988, p. 67). Dans ce contexte, de nombreux hommes d'affaires d'origine Zarma ont pu aisément se constituer un capital qui fut parfois exporté hors du pays, parfois investi dans des placements discrets — immobilier et cheptel notamment —, parfois encore engagé dans des activités réellement commerciales ou industrielles, mais qui ne résistèrent pas au retournement de conjoncture des années 1980 (Gervais M. 1991, p. 27). Tel fut le cas pour les Éts Wazir TP, deuxième débiteur de la BDRN en 1990 avec un encours de 1,7 milliards de francs CFA. Quoi qu'il en soit, les commerçants haoussa de l'est du Niger furent aussi fort actifs dans la course effrénée aux prêts et découverts en comptes courants, sans que des analyses de marché et d'évaluation des projets n'aient jamais été faites. Le quart des comptes à découvert provenait en effet des agences bancaires de Maradi, Zinder et Birnin Konni<sup>30</sup>, soit près du tiers du montant total des créances, et revenait aux marchands haoussa — si l'on exclut du calcul les dettes des entreprises publiques. La BDRN a fonctionné ainsi comme un vaste guichet redistributeur, sous-évaluant systématiquement les créances douteuses : le défaut de provisionnement s'élevait pourtant à 74 milliards lorsque la banque fut mise en liquidation en août 1990. Les protections dont bénéficièrent les principaux débiteurs ne permirent pas de recouvrer plus de 10 % des sommes dues<sup>31</sup>.

Ce dernier exemple nous situe d'emblée au cœur de l'une des modalités du financement des entreprises commerciales nigériennes : celle de l'économie des coups ou de *quick money*, qui exige une complicité de la part de membres influents des appareils administratifs ou politiques afin de capter des ressources nationales. Les marchands furent ici les instruments d'un pouvoir qui définit les principes juridiques du fonctionnement de l'institution financière, et simultanément les viole pour en tirer de confortables avantages. Néanmoins, si l'on exclut les pertes sèches sur emprunts supportées par quelques promoteurs débutants<sup>32</sup>, il est probable que la majeure partie des ressources bancaires captées par

30. Encore faudrait-il ajouter les comptes à découvert sur la ville de Niamey, appartenant à des commerçants de l'Est ayant utilisé des prête-noms.

31. En juin 1989, un plan de réhabilitation fut dessiné qui conseillait de « transférer à une cellule Affaires spéciales les dossiers chronophages et de gros débiteurs pour lesquels des interventions sont toujours possibles et nuisibles aux intérêts de la Banque » (BDRN, 1989, p. 55).

le monde mar  
Connant sur u

À l'éviden  
confiées par l  
coque comm  
en direction  
faillite banca  
à la BDRN. F  
côté nombre  
affaires, et de  
verti les som

La faillite  
place aux fil  
allure cepen  
restent prése  
produit inté  
forte conce  
l'Afrique oc  
ron du total

Ces état  
dités en cai  
retrait prog  
ments sur l  
privé nigé  
d'opportun  
p. 66) et e  
qui enregis  
chargée de  
particulier  
95 % des  
l'activité c  
tion de de  
négociant  
riers à un  
Le rôle d  
malgré le

32. « La plu  
en prenant  
reima, au j

33. Les em  
ticuliers, 11

34. On cor  
incite les b

le monde marchand haoussa a été recyclée dans les circuits de la finance informelle fonctionnant sur un éthos islamique.

À l'évidence, la liquidation de la BDRN résulte des fonctions sociales qui lui furent confiées par le pouvoir pendant la période du « boom » de l'uranium. La banque fut en effet conçue comme le levier principal d'une redistribution des rentes transitant par l'État, et ce en direction d'un groupe d'entrepreneurs qui lui étaient proches. De ce point de vue, la faillite bancaire, si retentissante qu'elle fut, ne signifie pas l'échec du rôle implicite assigné à la BDRN. En revanche, la stratégie du pouvoir a doublement été mise à mal puisque d'un côté nombre de promoteurs Zarma n'ont pas réussi à se maintenir dans le monde des affaires, et de l'autre les marchands haoussa ayant accédé aux largesses bancaires ont reconverti les sommes capitalisées dans des circuits qu'ils maîtrisaient depuis fort longtemps.

La faillite de la BDRN laisse désormais, dans le secteur bancaire nigérien, une large place aux filiales des grands groupes financiers privés, qui poursuivent leur activité à une allure cependant réduite. Sur treize établissements de crédit présents en 1987, six seulement restent présents qui occupent moins de 500 employés, et ne contribuent que pour 0,3 % au produit intérieur nigérien. Derrière une apparente diversité du système se cache en fait une forte concentration de l'activité financière au profit de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale (BIAO), filiale du groupe Méridien, totalisant à elle seule 37 % environ du total des bilans des établissements en activité normale.

Ces établissements disposaient, à la veille de la dévaluation du franc CFA, de sur-liquidités en caisse et à la BCEAO d'un montant de l'ordre de 45 milliards, s'expliquant par leur retrait progressif des activités de crédit, et le rôle croissant dans leurs emplois des placements sur le marché monétaire, jugés plus rentable et sûrs que le financement du secteur privé nigérien<sup>32</sup>. L'importance de ces sur-liquidités manifeste désormais « le manque d'opportunités de crédits rentables auquel les banques ont à faire face » (Mathis J., 1993, p. 66) et explique que le Niger soit, au sein de l'Union monétaire ouest-africaine, le pays qui enregistre le plus faible taux de crédit à l'économie. La situation de « banque-tirelire » chargée de collecter l'épargne nationale pour la convertir en placements hors du Niger, est particulièrement nette pour la Nigerian International Bank, filiale de la Bank of Africa, dont 95 % des actifs sont déposés à la BCEAO. Elle sanctionne la césure désormais totale entre l'activité commerciale et la banque privée — les prises de garantie exigées, et la présentation de données comptables rarement disponibles dans les commerces excluent bien des négociants du circuit bancaire —, de même qu'elle traduit l'absence de projets manufacturiers à un niveau de rentabilité acceptable au Niger, en raison de la proximité du Nigeria. Le rôle d'intermédiation financière des banques nigériennes semble aujourd'hui achevé, malgré les efforts des autorités pour le réanimer<sup>34</sup>.

32. « La plupart des gens qui ont bénéficié de crédits faisaient les premiers pas dans les affaires et ils ont commis des erreurs en prenant aussi des risques importants pour s'endetter », mentionne le directeur par intérim de la BDRN, Abdallah Boureima, au journal *Haské* (30 juin 1990).

33. Les emplois se répartissent pour 50 % en placements sur le marché monétaire, 40 % de crédits aux entreprises et aux particuliers, 10 % de prises de participation et de crédits à d'autres institutions financières.

34. On conçoit que les pouvoirs publics se soient récemment émus du fait que la rémunération des dépôts par la BCEAO incite les banques à se détourner de leur vocation (MFP, 1993, p. 12).

L'ISLAM ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU NIGER

Tableau 4 : Situation des établissements de crédit au Niger (septembre 1992)

BANQUES	Actif (%)	Dépôt (%)	Crédit (%)	PNB (%)
BIAO	36,4	45,8	38,7	43,3
BCN	12,7	7,5	20,3	10,3
NIB	14,4	13,0	0,1	23,4
SONIBANK	25,2	31,3	19,8	5,1
Crédit du Niger	8,0	0,1	14,5	19,9
CPCT	3,5	2,4	6,6	3,9
Total mds CFA	91,0	79,3	33,3	4,7

BIAO : Banque internationale pour l'Afrique occidentale ;

BCN : Banque de crédit du Niger ; NIB : Nigeria International Bank ;

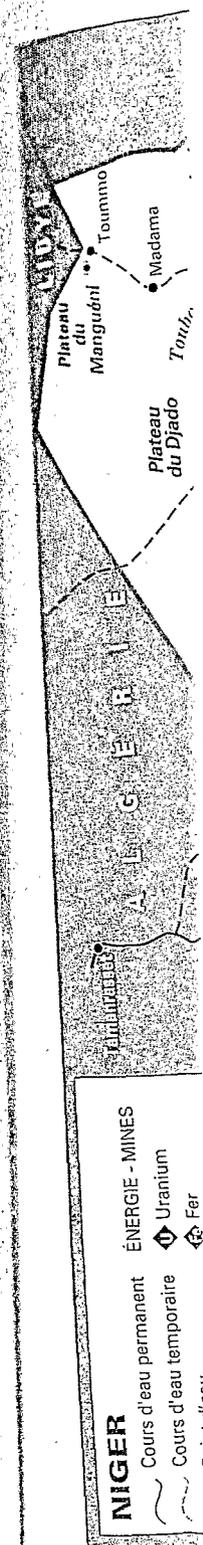
Sonibank : Société nigérienne de banque ; CPCT : Caisse de prêts aux collectivités territoriales.

La finance islamique n'a pas mieux réussi à s'implanter dans les circuits de financement du secteur privé nigérien, comme en témoigne le destin de la banque Massraf Al Faysal Al-Islami (MFI). Mise en liquidation en février 1992, cette dernière, devenue plus tard Banque Islamique du Niger (BIN) ne semble pas en effet avoir suscité un enthousiasme particulier dans le monde du grand commerce islamisé. Fondé en 1983, l'établissement s'inscrivait dans le vaste programme d'investissement du trust Dal Al-Maal Al-Islami en direction de nombreux pays musulmans. Il se proposait de recevoir des fonds dans le respect des lois, principes et traditions islamiques, et de les employer « en opérations de crédit ou de placement ne comportant pas l'obligation de payer un intérêt »<sup>35</sup>. La banque comptait occuper au Niger le créneau des opérations marchandes, laissées vacantes par les grands groupes internationaux ; elle se dota d'un conseil d'administration de confession musulmane, ainsi que d'un Conseil de surveillance religieuse (CSR) composé de trois membres choisis pour leur connaissance des principes islamiques. Ce conseil était chargé de donner un avis préalable pour tout accord contractuel, ainsi que sur l'aptitude des « administrateurs, dirigeants et employés [...] à administrer la société dans le strict respect des principes religieux » (DMI, 1983, p. 23). Comme dans toutes les filiales du groupe, la MFI proposait à sa clientèle sept catégories de prêts sans intérêts, en contrepartie d'une participation réciproque aux profits et pertes (*mudharaba*), ou de systèmes de location vente (*ijara wa iktina*). Bien que proche des modalités formelles par lesquelles les grands réseaux de commerce du Niger font circuler leurs créances, la Massraf n'a cependant pas réussi à nouer le lien de confiance avec sa clientèle d'Alhazaï, moins soucieuse du respect absolu des principes islamiques que des opportunités commerciales qu'offrait une banque peu au fait des pratiques prédatrices du négoce régional. Dès le premier exercice, le rapport d'activité de la MFI indique qu'elle est parvenue à initier au plus fort de la grande sécheresse « une opération d'importance de 12 000 tonnes de riz, qui nous a permis en peu de temps de nous faire connaître sur l'ensemble du territoire » (MFI, 1984, p. 2). Elle s'associe de plus, par des crédits *murabaha*<sup>36</sup> d'un montant de 1,1 milliard, à des importations de biens agro-industriels — huile, lait, sel, farine. La banque n'est cependant pas parvenue à récupérer ses fonds auprès de ses clients associés, d'autant que ces derniers avaient engagé une partie des emprunts dans des opérations financières avec le Nigeria qui se révélèrent moins fructueuses que prévues<sup>37</sup>.

35. Article 3 des statuts de la MFI.

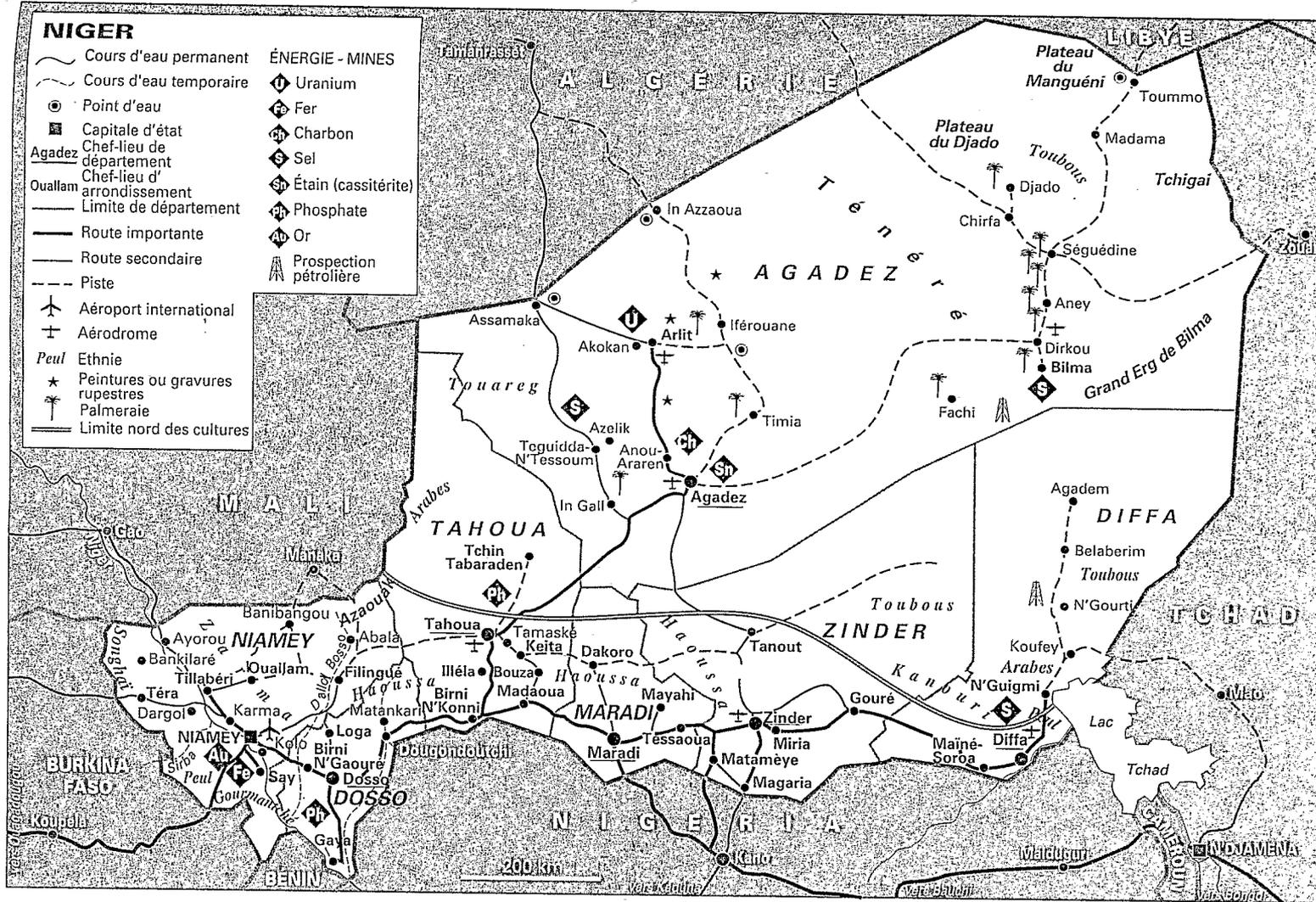
36. Au terme de la murabaha, la banque achète un stock de biens qu'il revend à un prix supérieur à un commerçant chargé de rembourser par échéances multiples.

37. En avril 1984, le Nigeria ferme en effet ses frontières aux mouvements commerciaux, avant de démonétiser le naira.



# NIGER

- |                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| ~ Cours d'eau permanent           | ÉNERGIE - MINES        |
| ~ Cours d'eau temporaire          | Uranium                |
| ● Point d'eau                     | Fer                    |
| ■ Capitale d'état                 | Charbon                |
| Agadez                            | Sel                    |
| Chef-lieu de département          | Étain (cassitérite)    |
| Chef-lieu d'arrondissement        | Phosphate              |
| — Limite de département           | Or                     |
| — Route importante                | Prospection pétrolière |
| — Route secondaire                |                        |
| - - - Piste                       |                        |
| ✈ Aéroport international          |                        |
| ✈ Aérodrome                       |                        |
| Peul                              |                        |
| ★ Peintures ou gravures rupestres |                        |
| 🌴 Palmeraie                       |                        |
| == Limite nord des cultures       |                        |



LE RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Aussi, dès 1985, la MFI fut amenée à renforcer les garanties de prêts auprès de clients, à qui elle demanda une couverture de 200 % par des hypothèques sur des biens immobiliers. Malgré ce sursaut tardif de prudence, Massraf dut être mise en liquidation, les créances irrécouvrables s'élevant à 3 milliards.

## 7.6. CONCLUSION

La situation géo-économique du Niger a, depuis l'époque précoloniale, conféré aux mouvements d'import-export, de transit et de réexportation en direction du Nigeria un rôle premier dans l'accumulation de capital. Ces flux se sont intensifiés depuis lors, notamment lorsque la dépréciation de la monnaie nigériane a rendu le Niger fortement dépendant des productions de son puissant voisin anglophone. L'activité transfrontalière qui s'y déploie est contrôlée par les grands commerçants haoussa ou *Alhazai*, traitant leurs affaires loin des réglementations étatiques et selon des procédures qui, s'inspirant d'un éthos islamique, enferment les circuits d'échange au sein de liens confessionnels garantissant la sécurité des transactions.

Lors du « boom » de l'uranium, l'État a tenté d'imposer un nouveau mode de financement des activités économiques, par le biais d'une Banque de développement chargée de distribuer des crédits à des proches du pouvoir, d'origine Zarma notamment. Véritable centre de redistribution rentière, cette banque a fait faillite, soit parce que les crédits ont été mal gérés par de nouveaux venus dans le monde des affaires, soit encore parce qu'ils ont été recyclés dans le circuit financier contrôlé par les négociants haoussa. Désormais, la césure est complète entre le circuit bancaire privé, véritable tirelire, dont les procédures et conditionnalités d'attribution des crédits ne permettent pas de trouver d'emploi aux ressources détenues, et la finance parallèle qui par exemple assure avec efficacité la circulation marchande clandestine entre le Niger et le Nigeria.

Les institutions financières islamiques n'ont pas mieux réussi à s'imposer dans le financement des courants commerciaux : les principes de la finance musulmane n'ont pas, au Niger, pour vocation d'être respectés à la lettre, mais seulement de créer les conditions idéologiques et sociales d'un contrôle des *Alhazai* sur les hommes qui participent à leurs réseaux d'affaires.

**Bibliographie**  
ABDO HASSAN  
Éléments de pl  
AGIER M., (198  
Lemé, Paris, O  
BANQUE MON  
Bank Book.  
BANQUE MON  
Carable, Wash  
BDRN (1989)  
BDRN, PETIT  
audit opératic  
BAYART J.-F. ( )  
BOURDIEU P.  
sociologie, n°  
BOURGEOU A.  
Iouaregs (199  
COHEN A. (1  
Yoruba Town  
CONTAMIN B  
Pour compre  
2, août 1992  
DJIBO S., M.  
riens de créc  
DMI (1983)  
perception a  
ECHARD N.  
Revue franç  
FAURE Y.-A  
neuriales de  
AUPELF.  
FORREST T.  
Entreprise :  
FUGLESTAD  
n° 41, Cair  
GERVAIS M  
d'ajusteme  
GODRIE J. ( )  
GRÉGOIRE  
pays haou  
GRÉGOIRE  
religieux ( )

## Bibliographie

- ABDO HASSAN M., LAMA J., Woba A. (1993), *Systèmes de paiements avec le Nigeria et instruments de placement*, Niamey, PNUD.
- AGIER M., (1983), *Commerce et sociabilité. Les négociants soudanais du quartier zongo de Lomé*, Paris, Orstom.
- BANQUE MONDIALE (1992), *Trends in Developing Economies 1992*, Washington, World Bank Book.
- BANQUE MONDIALE (1992), *L'Afrique sub-saharienne : de la crise à une croissance durable*, Washington, Banque Mondiale.
- BDRN (1989), *Plan de réhabilitation*, Niamey, BDRN.
- BDRN, PETITEAU SCHIACCHI (1988), *Évaluation du portefeuille, diagnostic financier et audit opérationnel*, Abidjan, rapport d'audit.
- BAYART J.-F. (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU P. (1971), « Genèse et structure du champ religieux », in *Revue française de sociologie*, n° 22.
- BOURGEOT A. (1993), « L'enjeu politique de l'histoire : vision idéologique des événements touaregs (1990-1992) », in *Politique Africaine*, n° 48, décembre 1992.
- COHEN A. (1969), *Custom and Politics in Urban Africa : a Study of Hausa Migrants in Yoruba Towns*, London, Routledge and Keagan.
- CONTAMIN B., FAURE Y.-A. (1992), « Des économies et des États en Afrique francophone. Pour comprendre l'interventionnisme » in Orstom, *Cahiers des Sciences Humaines*, n° 28-2, août 1992.
- DJIBO S., MALAM GATA Z. (1993), *Contribution au renforcement des Établissements nigériens de crédit*, Niamey, PASPE.
- DMI (1983), *Un aperçu des principes bancaires islamiques interdisant le versement et la perception d'intérêts*, Niamey, DMI.
- ECHARD N. (1978), « La pratique religieuse des femmes chez les haoussa du Niger » in *Revue française de sociologie*, octobre 1978.
- FAURE Y.-A. (1991), « Entrepreneurs d'Afrique sub-saharienne. Communautés entrepreneuriales dans les travaux anglophones », Paris, *Notes de recherche n° 91-19*, UREF-AUPELF.
- FORREST T. (1989), « The Advance of African Capital : the Growth of Nigerian Private Enterprise », Oxford, *Alternative Development Strategies in Africa*, University of Oxford.
- FUGLESTAD F. (1983), « A History of Niger 1950-1960 », Cambridge, *African Studies Series n° 41*, Cambridge U.P.
- GERVAIS M. (1991), *Les enjeux de la désétatisation au Niger dans le cadre des programmes d'ajustement structurel*, Toronto, Association canadienne des études africaines.
- GODRIE J. (1961), *Le niassisme au Niger Est*, Paris, C.H.E.A.M.
- GRÉGOIRE E., (1992), « Les chemins de la contrebande : étude des réseaux commerciaux en pays haoussa » in *Cahiers d'Études africaines*, n° 124, 3<sup>e</sup> trimestre 1992.
- GRÉGOIRE E. (1993), « La trilogie des réseaux marchands haoussas. Un clientélisme social, religieux et étatique » in *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques*

L'ISLAM ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU NIGER

d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains, Paris, Orstom-Karthala, Grégoire E., Labazée P. (Eds).

GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (1993 a), « Niger : comptes et mécomptes d'un jeune État démocratique », in *Politique africaine*, n° 52, décembre 1993.

GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (1993 b), « Introduction », in *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Orstom-Karthala, Grégoire E., Labazée P. (Eds).

GRÉGOIRE E., LABAZÉE P. (1993), *Le fonctionnement du marché des changes parallèles et ses incidences sur les échanges céréaliers entre le Niger et le Nigeria*, Niamey, GRID-ORTOM.

GUILLAUMONT P. et S. (1991), *Ajustement structurel, ajustement informel. Le cas du Niger*, Paris, L'Harmattan.

HERRY C. (1990), *Croissance urbaine et santé à Maradi. Caractéristiques démographiques et phénomènes migratoires*, Bordeaux, GRID.

KANE O. (1989), « La confrérie Tidjaniya Ibrahima ede Kano et ses liens avec la zawiya mère de Kaolak », in *Islam et sociétés au sud du Sahara*, n° 3, décembre 1989.

KANE O. (1990), « Les mouvements religieux et le champ politique au Nigeria septentrional », in *Islam et sociétés au sud du Sahara*, n° 4, novembre 1990.

LABAZÉE P. (1988), *Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso*, Paris, Karthala

LABAZÉE P. (1990), « La gestion de l'entreprise africaine. Réflexions sur les fonctions sociales d'un mythe techniciste » in *Revue Tiers Monde*, n° 124, octobre-décembre 1990.

LABAZÉE P. (1991), « Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Hommes d'affaires ou spéculateurs ? », Abidjan, *Actes du séminaire ORSTOM-GIDIS-CI*.

LABAZÉE P. (1992 a), « Présentation » in *Cahiers d'Études africaines*, n° 124, 3<sup>e</sup> trimestre 1992.

LABAZÉE P. (1992 b), « Un terrain anthropologique à explorer : l'entreprise africaine » in *Cahiers d'Études africaines*, n° 124, 3<sup>e</sup> trimestre 1992.

LABAZÉE P. (1994), « Entreprises, promoteurs et liens communautaires. Les logiques économiques de la gestion des liens sociaux », in *Entrepreneurs africains*, Paris, Karthala, Faure Y.-A., Ellis S. (Eds).

MAS D., NAUDET J.-D. (1992), *Réflexion sur l'économie nigérienne : bilan, problématique et enjeux*, Niamey, PNUD-Ministère du Plan.

MATHIS J. (1993), « Le système bancaire du Niger », in *Actes du séminaire d'économie et de sociologie nigérienne*, Niamey, Orstom - Mission de Coopération, ABDO H. M., Grégoire E., Labazée P. (Eds).

MFI (1984), *Rapport d'activité*, Niamey, Dar Al Maal Al-Islami.

MFP (1993), *Avant-projet de document-cadre de programme de stabilisation (1994-1996)*, Niamey, Ministère des finances et du Plan.

NIANDOU S.A. (1993), « Les "licenciés du Caire" et l'État au Niger », in *Le radicalisme au sud du Sahara*, Paris, Karthala, Otayek R. (Ed.).

NICOLAS G. (1982), « Guerre sainte à Kano », in *Politique africaine*, n° 4, 1982.

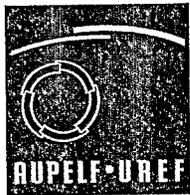
NICOLAS G. (1983), *La pratique traditionnelle du crédit au sein d'une société sub-saharienne*, Louvain, Culture et développement, Université catholique de Louvain.

NIGNON I  
Niger »,  
Mission I  
PNUD (C  
Unies.  
RIETSCH  
recherch  
RODINSO  
ROUCH J  
SPITTLER  
TRIAUD .  
1981.  
WEBER I

## BIBLIOGRAPHIE

- NIGNON R., (1993), « Les entrepreneurs du secteur des bâtiments et travaux publics au Niger », in *Actes du séminaire d'économie et de sociologie nigérienne*, Niamey, Orstom - Mission française de coopération.
- PNUD (1992), *Coopération au développement, Niger. Rapport 1991*, Niamey, Nations-Unies.
- RIETSCH Ch. (1990), « Les paramètres de base des tontines à Niamey », Paris, *Notes de recherche UREF-AUPELF*, n° 90-8.
- RODINSON M. (1966), *Islam et capitalisme*, Paris, Seuil.
- ROUCH J. (1960), *La religion et la magie Songhaï*, Paris, PUF.
- SPITTLER G. (1993), *Les touaregs face aux sécheresses et aux famines*, Paris - Karthala.
- TRIAUD J.-L., (1981), « L'Islam et l'État en République du Niger », in *Le mois en Afrique*, 1981.
- WEBER M. (1966), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.

UNIVERSITÉS FRANCOPHONES



vandyk

FINANCE  
ET DÉVELOPPEMENT  
EN PAYS D'ISLAM

*sous la direction de*  
Pierre Traimond  
Maître de conférences  
à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

O.R.S.T.O.M. 75	
Dpt : SUD	UR : 9B
Cen DOC n° 337 de 1996	

**EDICEF**  
58, rue Jean-Bleuzen  
92178 VANVES Cedex

Dans la série ÉCONOMIE, GESTION  
(EDICEF-AUPELF)

Comptabilité privée (*G. Castellino, P. Romelaer*)

Le marché des changes et la zone franc (*D. Marteau, X. Bruckert, D. Tang*)

Pratiques du marketing en Afrique (*R. de Maricourt, A. Ollivier*)

Gestion financière de l'entreprise et développement financier (*E. Cohen*)

Dettes extérieures et ajustement structurel (*M. Raffinot*)

Analyse économique et stratégie d'entreprise (*D. Soulié*)

La maîtrise des budgets dans l'entreprise (*H. Bouquin*)

Monnaie et banques en Afrique francophone (*J. Mathis*)

Finance et développement en pays d'Islam (*P. Traimond*)

(NEAS-AUPELF, diffusion EDICEF)

Économie politique pour l'Afrique (*M. Diouf*)

Diffusion HACHETTE DIFFUSION INTERNATIONALE ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1995

ISBN 2-84-129017-4

ISSN 0993-3948

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris).

Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

La  
tiel  
l'ense  
les Sc  
fiques  
Li  
Univ  
gnant  
des éc  
à une

Co  
• Les  
s'adre  
consti  
enseig  
• Scie.  
synthè  
• Actu  
organi  
• Pros  
réflexi  
conter  
• Enfi  
franco

Not  
scienc  
cemen  
plurilin